



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pour un Master en droit luxembourgeois à l'Université du Luxembourg

#### Contexte

En tant qu'association représentative des étudiants luxembourgeois en droit, l'ANELD a suivi avec attention les récentes discussions relatives à l'Université du Luxembourg. Dans ce contexte, il a été fait état d'un projet visant à établir un Master en droit luxembourgeois au sein de l'Université, lequel n'aurait finalement pas abouti au niveau des instances internes.

Sans se prononcer sur ce processus décisionnel ni, plus généralement, sur les débats en cours concernant l'Université, l'ANELD tient néanmoins à exprimer avec fermeté sa conviction qu'un Master en droit luxembourgeois fait aujourd'hui cruellement défaut et que son établissement devrait constituer une priorité dans les plus brefs délais.

#### Une offre de formation lacunaire

En effet, à l'heure actuelle, les étudiants souhaitant poursuivre leurs études juridiques au Luxembourg après le Bachelor ne peuvent s'orienter que vers l'unique Master de droit européen, qui est ensuite complété, en deuxième année, par sept parcours de spécialisation portant principalement soit sur des sous-branches du droit européen, soit sur des domaines davantage liés aux spécificités de la place économique et financière luxembourgeoise, tels que les fonds d'investissement ou encore le droit de l'espace.

Si ces spécialisations présentent certainement une plus-value et répondent à des besoins spécifiques, elles ne sauraient toutefois remplacer une formation approfondie en droit luxembourgeois. Cette absence constitue aujourd'hui un véritable vide dans le paysage universitaire du pays.

#### Un manque qui pénalise directement les étudiants

À travers sa participation régulière aux journées d'orientation dans les lycées, à la foire de l'étudiant ainsi qu'à diverses autres séances d'information, l'ANELD se retrouve en contact direct et constant avec de nombreux élèves intéressés par des études de droit.

Dans ce cadre, il est particulièrement regrettable qu'elle soit régulièrement amenée à informer ces futurs étudiants que, selon les matières qu'ils souhaiteront approfondir après leur Bachelor, ils ne pourront pas nécessairement poursuivre leur parcours à l'Université du Luxembourg et devront se tourner vers des établissements étrangers afin de compléter leur formation, ce qui ne s'avère pas toujours évident. Pour une multitude de raisons, certains ne veulent ou ne peuvent simplement pas partir et poursuivre leurs études ailleurs.

Une telle situation apparaît d'autant plus paradoxale qu'elle concerne de nombreux étudiants souhaitant étudier le droit de leur pays au sein de la seule université publique du Luxembourg.

Par ailleurs, les Cours complémentaires en droit luxembourgeois – malgré toute leur utilité – ne sauraient à eux seuls combler cette lacune dans l'offre de formation universitaire en droit luxembourgeois.

## Une nécessité pour la place juridique luxembourgeoise

La création d'un Master en droit luxembourgeois apparaît aujourd'hui d'autant plus nécessaire que les systèmes juridiques voisins – bien que reposant sur un socle juridique commun – évoluent progressivement dans des directions de plus en plus distinctes. En effet, les réformes successives intervenues notamment en France et en Belgique contribuent à éloigner progressivement leurs systèmes juridiques du modèle luxembourgeois.

Par ailleurs, l'ANELD observe depuis plusieurs années que l'accès des élèves luxembourgeois à certaines formations à l'étranger devient progressivement plus difficile tant au niveau du Bachelor qu'au niveau du Master. Dans ce contexte, le Luxembourg ne peut durablement dépendre de l'étranger pour assurer la formation spécialisée de ses futurs juristes en droit interne. Le développement d'une telle offre universitaire constituerait également un levier important pour le développement de la recherche juridique en droit luxembourgeois.

Cette réflexion est d'autant plus importante que de nombreuses institutions luxembourgeoises – surtout la magistrature, mais également les administrations nationales et communales – rencontrent déjà aujourd'hui des difficultés croissantes de recrutement de juristes qualifiés. Le développement d'une filière complète en droit luxembourgeois constituerait dès lors non seulement une plus-value académique, mais également une réponse concrète aux besoins de la place juridique nationale. À plus grande échelle, elle contribuerait également au bon fonctionnement et au maintien de l'État de droit.

## Un besoin désormais incontournable

Au regard de ces constats, l'ANELD estime que la création d'un Master en droit luxembourgeois devrait constituer une priorité dans le développement futur de l'offre de formation juridique au Luxembourg.

Le Luxembourg a besoin d'une filière juridique complète, cohérente et pleinement ancrée dans son ordre juridique national, permettant aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre un parcours complet dans leur pays et répondant aux besoins croissants de la place juridique luxembourgeoise.

**Le Luxembourg est aujourd'hui un ordre juridique à part entière ; il est temps que celui-ci trouve également toute sa place dans l'offre universitaire.**

